

Greffé
du Tribunal de Commerce de
Libourne
36 RUE VICTOR HUGO BP 195
33504 LIBOURNE CEDEX

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Accès à tous les greffes des

Concernant :

Sté PEYRAT-ARMANDY
90 cours des Girondins
33500 LIBOURNE

Dépôt effectué par :

Sté PEYRAT-ARMANDY
90 cours des Girondins
33500 LIBOURNE

Numéro RCS : Libourne B 333 928 380

<586/1985B00104>

Pièces déposées le 22/12/2008

Numéro : 282147

Rapport du Commissaire aux comptes du 15/12/2008
rapport du commissaire aux comptes sur la
transformation de la SA Peyrat-Armandy René
en SARL

Le Greffier,

✓ h h

SA PEYRAT-ARMANDY RENE

Société Anonyme au capital de 123.000 euros

90 Cours des Girondins

33500 LIBOURNE

RCS : Libourne 333 928 380

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la SA Peyrat-Armandy René en société à responsabilité limitée



F I D U S

SA PEYRAT-ARMANDY RENE

Société Anonyme au capital de 123.000 euros

90 Cours des Girondins

33500 LIBOURNE

RCS : Libourne 333 928 380

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la SA Peyrat-Armandy René en société à responsabilité limitée



F I D U S

12, Rue de Ponthieu - 75008 Paris - Tél.: 01 42 56 07 77 - Fax : 01 42 25 15 32 - E-mail : Fidus@fidus.fr

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris et de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

A L'ASSEMBLEE DU 31 DECEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs,

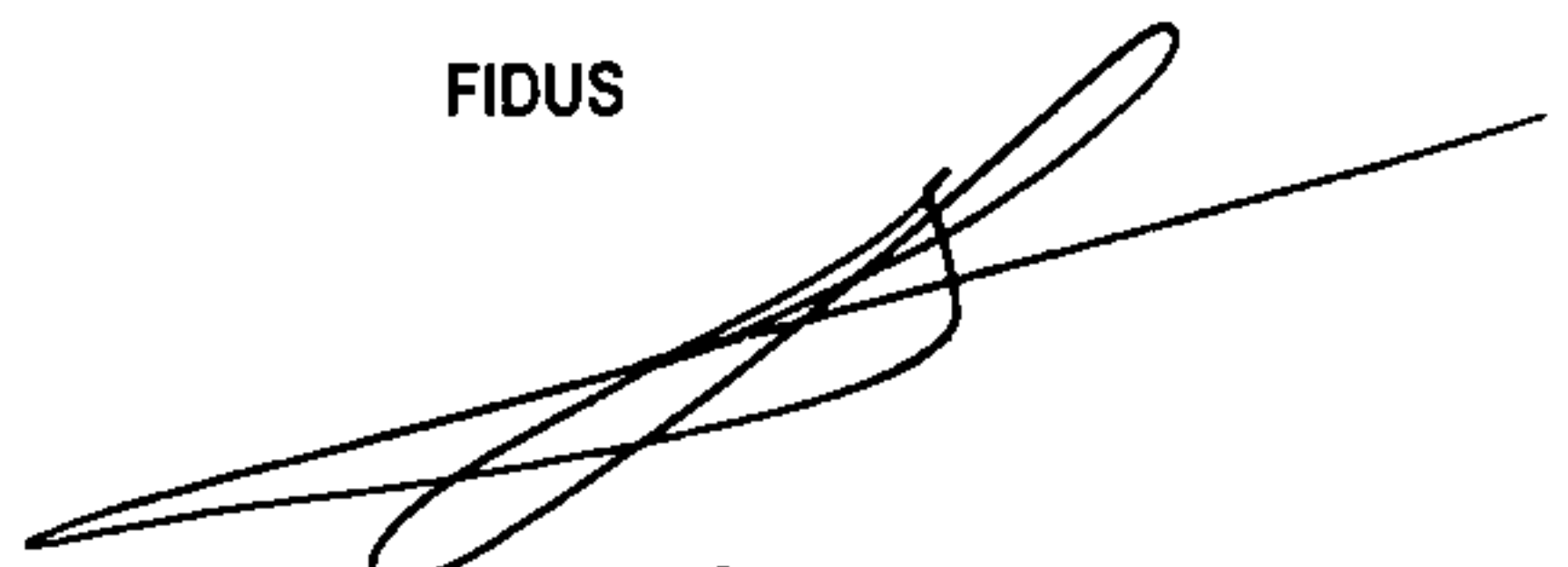
En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Peyrat Armandy, et en application des dispositions de l'article L. 225-244 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 15 décembre 2008

FIDUS



Philippe Coquereau